

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03 Avril 2025 – 18 heures 00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François IRIGOYEN, Président

Administrateurs en exercice : 15

Nombre de présents : 9

N° 3

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU CCAS

Présents

M IRIGOYEN - Mme MORICE – M BOIVIN – Mme DEBARBIEUX
Mme ZUGARRAMURDI – Mme DELQUE – M BIVES-TOURON
Mme BIDART-LABROUSSE – Mme ALBISTUR

Pouvoirs

Mme FOURNIER-DULAC à Mme BIDART-LABROUSSE
Mme LEDESMA à Mme MORICE
Mme CHAUFFARD à M BOIVIN

Absente excusée

Mme TINAUD-NOUVIAN

Absent

Mme GONZALO
M ALVAREZ

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

N° 3 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU CCAS

Monsieur Jean-François IRIGOYEN, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Les résultats du compte administratif 2024 du centre communal d'action sociale (*) se présentent de la façon suivante, avant virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement :

(*) Document joint en annexe

- C.C.A.S

Fonctionnement

➤ Dépenses	1.326.423,30 euros
➤ Recettes	1.353.422,25 euros

Solde excédentaire de la section : 26.998,95 euros

Investissement

➤ Dépenses	15.535,31 euros
➤ Recettes	59.808,19 euros

Solde excédentaire de la section : 44.272,88 euros

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver le compte administratif 2024 relatif au budget du C.C.A.S tel que présenté ci-dessus et détaillé en annexe.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- approuve le compte administratif 2024 relatif au budget du CCAS tel que présenté ci-dessus et détaillé en annexe

Adopté à l'unanimité

Le Président du CCAS
Jean-François IRIGOYEN

